

Phase d'ajustement du 15 au 18 juillet : une phase sous très haute pression .

Le SNES a réaffirmé dans sa déclaration préalable (voir site www.snes.versailles.edu) son opposition à la décision arbitraire du Recteur d'affecter en priorité les néotitulaires et de modifier les règles en cours de mouvement. Le déroulement des travaux, dans un climat extrêmement tendu et conflictuel avec l'Administration et les résultats des affectations démontrent la justesse de nos analyses.

La volonté du Recteur d'affecter au plus vite le maximum de néotitulaires afin de satisfaire un affichage purement de communication explique ces dégradations. S'y ajoute également le choix politique de faire absorber le maximum d'HS dans les établissements et donc de freiner le plus possible la transformation d'HS en HP et la création de blocs de moyen provisoire (BMP) : de ce fait, la livraison des BMP à la DAE qui affecte les TZR s'est faite très tardivement dans l'académie de Versailles (contrairement à d'autres académies), entravant ainsi le travail des gestionnaires.

Le bilan de la phase d'ajustement est donc le suivant :

1) dégradations accrues des affectations des personnels TZR y compris néotitulaires

Pour les néotitulaires : le dispositif est bien un leurre.

Le Rectorat se félicite d'avoir rempli son objectif en déclarant que le pourcentage d'affectations s'établit entre 70% et plus de 90% selon les disciplines. Préoccupé de faire du chiffre, il a affecté vite mais pas mieux, au prix d'un véritable forcing. La réalité des affectations en témoigne : pour la plupart sur 2 établissements ou plus, souvent éloignés, en collège et en lycée (en Histoire-géographie par exemple), en SEGPA (Anglais, Langues vivantes, Technologie...), en établissements difficiles voire pour quelques affectations, en LP. Le Recteur s'arroge même le droit d'affecter hors zone dès juillet au mépris des textes ministériels (Décret du 17/9/ 1999 article 3 et note de service du 7/10/1999) En outre, les quotités horaires ne respectent pas l'engagement d'allègement de service d'une heure : de nombreux néotitulaires sont affectés sur plus de 17h (pour les certifiés) et plus de 14h (pour les agrégés). Une ou deux heures supplémentaires sont loin d'être des situations marginales. L'objectif de faciliter l'entrée dans le métier des néotitulaires ne se traduira donc pas par une amélioration de la prise de fonction. A la pénibilité de l'exercice au quotidien du métier s'ajouteront aussi les contraintes liées aux modalités géographiques retenues par l'Administration pour le dispositif de formation (dont le contenu n'est toujours pas défini) qui repose sur des demi-journées de regroupements des néotitulaires par discipline en des lieux qui ne seront pas toujours simples à rejoindre. **La tromperie est totale.**

Pour les TZR en poste : une nouvelle régression de leur situation qui s'ajoute à celles déjà subies dans l'académie.

Nombre d'entre eux sont privés d'une affectation à laquelle ils auraient eu droit en fonction de leur barème et de leurs préférences. Dans de nombreuses disciplines, l'Administration, opposant le dogme de l'affectation prioritaire des néotitulaires, a même purement et simplement refusé d'examiner toute affectation alors même que des possibilités existaient pour certains à leur barème et dans leurs préférences (Lettres modernes, Anglais, Physique, Histoire-géographie...).

Il s'agit bien de soumettre les TZR à la nécessité de service en les affectant pour la grande majorité d'entre eux en août ou en septembre, sur des suppléances, là où les besoins se feront jour.

2) volonté du Rectorat de s'affranchir de tout contrôle paritaire :

De l'aveu même de l'Administration en séance, le contrôle paritaire est jugé « tâtilon ». La volonté est claire : il s'agit d'en finir avec les règles collectives et individuelles (barème, préférences) et de limiter les instances paritaires où siègent les représentants des personnels légitimement élus par le vote des personnels lors des élections professionnelles, à de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'Administration, privant ainsi les collègues de toute défense individuelle et collective. Tous les moyens ont été bons pour l'Administration : transmission tardive du projet complet d'affectation, argument du sacro-saint calendrier afin d'expédier les travaux, obstruction quasi systématique en séance à toutes les propositions d'amélioration : demandes de délier les regroupements aberrants de BMP décidés arbitrairement par certains chefs d'établissement, révisions des affectations hors zone, des services en LP ou en SEGPA, heures supplémentaires....

Dans ces conditions, les élus du SNES, attachés à l'exercice paritaire des instances et à la défense de tous les collègues, ont dû mener un combat acharné, très souvent seuls, sans le soutien des autres organisations syndicales siégeant en GT. Ils ont ainsi pu obtenir après des discussions longues et âpres, l'examen des situations de tous les TZR dans la plupart des disciplines et un certain nombre d'améliorations dans les affectations. Cette obstination à faire examiner et respecter les droits des collègues a contraint l'Administration à revoir le calendrier initialement prévu et à accorder un jour de GT supplémentaire (le 18 juillet). Le SNES a également rappelé avec force son exigence d'un véritable groupe de travail fin août afin d'examiner en toute transparence et équité les affectations prononcées après les GT de juillet. Sur ce point, le Rectorat continue d'opposer un refus formel et de s'en tenir à une « réunion d'information ».

Contre l'ensemble de ces attaques, le SNES continuera d'exiger le respect de règles de gestion et d'affectation équitables et transparentes pour tous. Refusant d'opposer les TZR entre eux, il revendique l'amélioration des situations d'exercice de tous les TZR, avec des propositions concrètes en particulier pour les collègues entrants dans le métier. Il continuera de se battre pour le respect des statuts et des missions de tous les personnels, pour la revalorisation de leurs métiers, de leurs carrières et de leurs salaires et pour une politique ambitieuse, notamment de création de postes en faveur du service public d'éducation.

Rendez-vous à tous pour une rentrée offensive !

D'ici là, nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Les commissaires paritaires agrégés, certifiés et CPE du SNES.